

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 4 - 6 février 1998

PROJETS D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Point 8 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/98/8/3
29 décembre 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET OUGANDA 5623.01

Assistance aux Soudanais réfugiés en Ouganda

Coût des produits alimentaires pour le PAM	11 884 914 dollars
Coût total pour le PAM	28 786 344 dollars
Coût total	43 260 432 dollars
Nombre de bénéficiaires	165 000
Durée	Dix-huit mois (du 1er avril 1998 au 30 septembre 1999)

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 6513-2201

Coordonnateur de programmes: A. Abdulla tel.: 6513-2391

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



GENERALITES ET JUSTIFICATION DES OPERATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE

1. Depuis presque 10 ans, l'Ouganda offre asile aux réfugiés fuyant la guerre civile chronique qui sévit dans le pays voisin, le Soudan. Depuis le grand exode de 1988, les réfugiés soudanais bénéficient de l'aide alimentaire du PAM au titre d'un certain nombre d'opérations d'urgence et d'interventions prolongées. Les secours actuels s'inscrivent dans le contexte du projet Ouganda 5623.00 "Assistance aux Soudanais, Zaïrois et Rwandais réfugiés en Ouganda". D'une durée de 18 mois, le coût de cette intervention s'élève, pour le PAM, à 37,7 millions de dollars. En 1994, 280 000 réfugiés environ étaient recensés en Ouganda. Approximativement 35 000 réfugiés originaires du Zaïre et du Rwanda ont été rapatriés ou regroupés dans le cadre de l'opération d'urgence régionale des Grands lacs africains (opération d'urgence No 5624) tandis que près de 60 000 réfugiés soudanais sont retournés dans leur pays. 185 000 réfugiés soudanais vivent aujourd'hui en Ouganda; 165 000 d'entre eux environ bénéficieront d'une aide alimentaire au titre de l'élargissement du projet proposé en faveur des réfugiés et des personnes déplacées.
2. Les réfugiés soudanais vivent dans des camps de transit et des zones d'installation situés dans cinq districts au nord de l'Ouganda: Arua, Moyo, Adjumani, Kitgum et Masindi. Jusqu'à mi-1997, la sécurité le long des routes d'accès était imprévisible en raison des attaques de groupes armés. Suite à des embuscades, plusieurs chauffeurs du PAM ont disparu et leurs camions n'ont pas été retrouvés. De nombreux incidents provoqués par des mines terrestres et des tirs d'armes à feu ont considérablement entravé la circulation des convois du PAM. De plus, plusieurs fournisseurs se sont trouvés dans l'impossibilité de respecter leurs obligations contractuelles en raison de la sécheresse qui a provoqué une diminution des disponibilités alimentaires locales et le PAM, pour assurer les livraisons, a dû recourir à des importations. Parallèlement, les efforts des réfugiés pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire ont été entravés par les attaques des rebelles dans les zones d'installation. Entre mars et avril 1997, les massacres, les enlèvements et les pillages ont contraint 30 à 40 000 réfugiés à abandonner leurs terres.
3. Les récents événements en République démocratique du Congo et dans le sud du Soudan, ainsi que le délogement des groupes rebelles par l'armée ougandaise, ont restauré dans une large mesure la sécurité au nord de l'Ouganda: les réfugiés soudanais et la population d'accueil ougandaise ont ainsi pu se reconstruire une existence. Depuis juin 1997, les convois du PAM assurent les livraisons alimentaires sans avoir à s'inquiéter des problèmes de sécurité (le seul incident s'est produit début octobre 1997 lorsqu'une mine antipersonnel a explosé sans faire de victimes). Les efforts du HCR pour réinstaller les réfugiés à Rhino Camp et dans d'autres zones plus éloignées de la frontière ont également contribué à la sécurité générale.
4. Début 1997, quelque 60 000 réfugiés sont retournés vivre au Soudan. Les mouvements ont cependant cessé depuis lors et l'on signale de nouvelles arrivées de réfugiés en Ouganda. L'on envisage deux solutions durables au cours de la phase d'élargissement du projet. Une stabilisation éventuelle de la situation dans le sud du Soudan obtenue grâce à une paix négociée ou imposée, permettrait à 100 000 réfugiés, ou plus, de retourner dans leur pays, et de concrétiser ainsi leur intention première. Les 85 000 réfugiés restant en Ouganda seraient encouragés à parvenir à l'autosuffisance alimentaire, et, à cette fin, l'aide du PAM serait graduellement diminuée.
5. Les perspectives de paix dans le sud du Soudan sont toujours aussi incertaines. En juin 1997, une mission conjointe PAM/HCR chargée d'évaluer la situation alimentaire a



estimé que 190 000 réfugiés auraient besoin d'une aide alimentaire au titre de l'élargissement du projet proposé, ce chiffre prévoyant 10 pour cent pour les impondérables. Cependant, comme on envisage de réduire progressivement les distributions alimentaires générales, le chiffre de planification de 165 000 personnes a été retenu pour estimer les besoins en aide alimentaire; un stock régulateur sera constitué avec les produits économisés grâce à la diminution des rations, ce qui permettra de ne pas engager de quantités supplémentaires.

MESURES ET POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

6. En tant que signataire de la Convention sur les réfugiés, et à titre de réciprocité de l'accueil des réfugiés ougandais en République démocratique du Congo et au Soudan, le Gouvernement ougandais s'est engagé à satisfaire les besoins fondamentaux des réfugiés. Il s'est employé à trouver des terres agricoles et à réinstaller les réfugiés dans des zones plus sûres. Il s'est également efforcé d'attribuer des terres aux veuves ou aux femmes séparées ainsi qu'aux ménages dirigés par des femmes. Dans le cas de familles polygames, des parcelles individuelles ont été attribuées à chaque femme, selon le nombre d'épouses et d'enfants par foyer. Cette mesure s'inscrit dans la politique gouvernementale s'intéressant aux rôles respectifs des hommes et des femmes dont le suivi est assuré par le Ministère du développement communautaire et de la condition féminine; elle reflète les efforts du gouvernement visant à permettre aux réfugiés de subvenir à leurs propres besoins.
7. En dépit de la politique de porte ouverte préconisée par le gouvernement, la situation économique de l'Ouganda ne lui permet pas d'assumer l'entièreté des coûts de subsistance des réfugiés. Le gouvernement a donc demandé au PAM de fournir une assistance alimentaire et une subvention pour financer les frais de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) pendant les 18 mois qui suivront la fin de l'opération en cours.

QUESTIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

8. Les perspectives d'augmentation de revenus provenant d'une source autre que l'agriculture sont limitées. Les zones d'installation des réfugiés sont loin des marchés. Les transports, pour se déplacer quotidiennement, sont rares ou trop chers, et la plupart des réfugiés ne disposent pas de compétences monnayables. Quelques-uns seulement ont bénéficié d'une formation professionnelle. Maintenant que la sécurité est mieux assurée, les ONG ont repris leurs programmes de formation, mais ils sont encore peu développés et les études de marché n'ont pas été suffisantes pour déterminer s'il existe un débouché pour les articles produits par les réfugiés.
9. En dehors de l'agriculture, le ramassage de bois de chauffe et les emplois salariés constituent les deux principales sources de revenus. Cependant, le ramassage de bois ne peut constituer une activité durable pour des raisons environnementales. De plus, la disponibilité du bois de chauffe n'est que temporaire: elle résulte en effet davantage de l'établissement des zones d'installation et du défrichage des terres que d'une abondance réelle de ressources forestières. Seules les familles nombreuses peuvent proposer de la main-d'œuvre à l'extérieur. Or, selon une enquête de l'organisation Save the Children Fund (SCF-UK), 20 à 30 pour cent des familles sont monoparentales et ont un nombre important de personnes à charge: elles ne peuvent donc à la fois cultiver les terres et bénéficier d'emplois rémunérés. C'est sur elles que seront ciblées les activités



rémunératrices, mais la plupart d'entre elles bénéficieront des activités de sédentarisation et des programmes visant à accroître la production agricole car l'agriculture conservera un rôle prépondérant dans l'économie des réfugiés. C'est pourquoi le PAM fournira une aide alimentaire aux réfugiés qui viennent de s'installer et commencent à travailler la terre, puis il réduira graduellement les rations alimentaires, en temps voulu.

OBJECTIFS DE L'AIDE DU PAM

10. Les objectifs seront les suivants:

- a) maintenir ou améliorer, selon les cas, la santé et l'état nutritionnel des réfugiés qui ne sont pas encore autosuffisants, en particulier dans le cas des femmes, des enfants et autres groupes à haut risque;
- b) fournir une alimentation complète jusqu'à ce que les réfugiés soient installés sur des terres de bonne qualité où ils sont en sécurité, ou qu'ils soient rapatriés;
- c) soutenir ponctuellement les ONG travaillant avec les réfugiés en fournissant des produits alimentaires dans le cadre de petits projets vivres-contre-travail; et
- d) participer au processus d'installation des réfugiés en fournissant des vivres pendant le défrichage des terres et dans l'attente des premières récoltes.

BENEFICIAIRES

11. Les différences au niveau des groupes de réfugiés et des options possibles pour accroître la production vivrière et les revenus sont considérables. Ces différences proviennent essentiellement des facteurs suivants: qualité et superficies des terres attribuées, sécurité générale, disponibilité d'une main-d'œuvre excédentaire, nombre de personnes à charge, accès aux marchés, ampleur et qualité de la formation dispensée par les ONG et par les services de vulgarisation, approvisionnement en semences et autres intrants agricoles. La sécurité et l'accès à la terre, qui sont fonction de la région ou de la zone où vivent les réfugiés, conditionnent en grande partie leur capacité à atteindre un niveau d'autosuffisance.
12. **District d'Arua.** Dans un premier temps, ce district regroupait 111 000 personnes environ dont la majorité appartenait aux tribus *Kakwa*, *Dinka* et *Kuku*. 80 000 d'entre elles vivaient dans deux zones d'installation (Ikafé et Rhino Camp) et 31 000, dans les camps de transit situés à Koboko. En février 1997, une vague d'insécurité liée à l'avancée de l'Armée de libération du peuple soudanais dans le sud du Soudan a provoqué, un mois plus tard, un exode vers le Soudan. Le nombre de réfugiés est tombé de plus de 110 000 en février à 55 000 environ fin avril 1997. On estime que les 55 000 personnes vivant dans le district d'Arua seront tributaires d'une aide alimentaire pendant encore au moins un an, voire plus, car la plupart d'entre elles se sont installées depuis peu et commencent seulement à cultiver la terre. **Nombre de réfugiés nécessitant une aide alimentaire: 55 000.**
13. **District de Moyo:** Ce district rassemble, dans plusieurs zones d'installation, 46 000 personnes environ, pour la plupart d'origine *Kuku* et *Madi*. Parmi celles-ci, 36 000 environ ne se sont installées qu'au cours de l'année passée et 21 000 au cours des derniers mois. Tant que la sécurité persiste, les perspectives d'autosuffisance vivrière grâce à



l'agriculture sont encourageantes, mais dans l'immédiat, ce groupe fera partie des bénéficiaires visés par l'élargissement du projet proposé. **Nombre de réfugiés nécessitant une aide alimentaire: 46 000.**

14. **District d'Adjumani:** Ce district compte 55 000 personnes environ, pour la plupart d'origine *Madi, Kuku* et *Dinka*. Approximativement 4 000 réfugiés vivent dans le centre de transit de Mirey qui devrait être fermé début 1998: les réfugiés seraient alors installés sur des terres agricoles, mais tant qu'ils ne pourront subvenir à leurs propres besoins, ils seront tributaires d'une aide alimentaire. 51 000 autres réfugiés vivent dans des zones d'installation. Parmi ceux-ci, 3 000 personnes environ, réparties dans quatre zones, bénéficiaient d'une assistance alimentaire qui a été progressivement réduite; elles sont maintenant capables de subvenir à leurs propres besoins et aucune aide ne leur est plus apportée. Les 48 000 autres réfugiés, dispersés dans plus de 30 zones, ont atteint divers niveaux de production et d'autosuffisance alimentaires: 7 000 d'entre eux reçoivent une aide alimentaire qui diminuera graduellement au cours des prochains mois, mais 41 000 personnes en seront encore tributaires. Dans certaines zones d'installation de réfugiés, les terres sont de mauvaise qualité, ou de superficie insuffisante, et les réfugiés seront obligés d'aller s'installer ailleurs. **Nombre de réfugiés nécessitant une aide alimentaire: 45 000, dont 4 000 vivant en centres de transit et 41 000 dans des zones d'installation.**
15. **District de Kitgum:** Ce district regroupe 18 000 réfugiés environ, appartenant surtout à la tribu des *Acholis*. Etant donné que tous les réfugiés vivent dans le camp de transit d'Acholpii, à 75 kilomètres au sud de la ville de Kitgum, une assistance alimentaire sera nécessaire jusqu'à ce qu'ils s'installent sur des terres agricoles dans une zone sûre. En juin 1997, le gouvernement a annoncé qu'il attribuait 150 kilomètres carrés de terres agricoles, pouvant accueillir 10 000 personnes. Cependant, ces terres n'ont pu être occupées en raison des attaques des rebelles qui ont provoqué le déplacement, à l'intérieur du pays, tant de réfugiés que de ressortissants ougandais, y compris 246 000 personnes qui bénéficiaient de l'opération d'urgence No 5816. **Réfugiés nécessitant une aide alimentaire: 18 000.**
16. **District de Masindi:** Ce district compte 10 000 réfugiés environ dont la majorité appartiennent à la tribu des *Acholis* et dont les zones d'installation se situent aux alentours de Kiryandongo. 5 500 d'entre eux ont été sédentarisés et ne figurent plus sur les listes de bénéficiaires, mais 3 500 auront besoin d'une demi-ration jusqu'à fin 1997 et 1 000 personnes, ayant reçu des parcelles de terre, recevront des rations alimentaires jusqu'à élimination graduelle. **Réfugiés nécessitant une aide alimentaire: 1 000.**
17. Fin octobre 1997, le PAM et le HCR ont procédé à un recensement pour vérifier les informations concernant les bénéficiaires, et les résultats serviront à établir des registres. On procédera à d'autres contrôles et les registres seront mis à jour périodiquement: ils incluront diverses données, notamment sur les groupes d'âge et le nombre de personnes de sexe masculin et féminin.

INTRANTS NON ALIMENTAIRES

18. Le HCR distribue des ustensiles de cuisine, du savon, des couvertures, des bidons, des toiles en plastique et d'autres articles non alimentaires aux réfugiés nouvellement installés et aux personnes déplacées afin de couvrir leurs besoins immédiats. Une fois que des parcelles de terre sont attribuées, le HCR et les ONG leur fournissent des semences, des machettes, des houes et des faucilles pour labourer et cultiver. La mission conjointe



HCR/PAM de juin 1997 s'est inquiétée de l'approvisionnement irrégulier ou inopportun des intrants agricoles par rapport à la saison des récoltes ainsi que de la qualité médiocre de certains articles. Cette situation est imputable à des contraintes budgétaires.

19. Les réfugiés peuvent bénéficier des services de meunerie dont l'efficacité et le coût varient puisqu'ils vont de prestations commerciales offertes à des taux compétitifs et rapidement disponibles à des structures gratuites gérées par les ONG. Le projet du PAM de fournir des moulins ne s'est pas révélé viable en raison des problèmes de gestion, d'entretien et d'amortissement des coûts. La mission conjointe HCR/PAM a recommandé d'encourager le secteur privé à prendre en charge les services de meunerie, ce qui représenterait une solution plus satisfaisante.
20. Malgré l'attribution de terres, la stratégie du PAM consistant à réduire progressivement l'assistance alimentaire au profit de la production et de l'autosuffisance alimentaire n'aboutira pas tant que des outils et des services de vulgarisation ne seront pas disponibles, en quantité et en qualité suffisantes.

MODALITES D'EXECUTION

21. Les dispositions définies dans le mémorandum d'accord entre le PAM et le HCR s'appliqueront à l'élargissement du projet proposé. Le PAM se chargera d'organiser la livraison des vivres jusqu'aux points de livraison avancés d'Acholpi, de Palorinya, de Rhino Camp, de Pakelle, d'Ikafé et de Mvepi.
22. Depuis février 1997, le PAM a délégué la gestion de ces points de livraison à quatre ONG: Action Africa Hilfe (AAH) à Palorinya, Lutheran World Federation (LWF) à Pakelle, German Development Service (DED) à Rhino Camp, et Associazione Volontari per il Servizio Internazionale (AVSI) à Acholpi. Ces organisations disposent de structures de gestion bien établies dans la région; elles sont capables d'assurer les livraisons et connaissent les problèmes de distribution de l'aide alimentaire ainsi que les politiques et procédures du PAM en la matière. Le HCR est responsable de la distribution finale effectuée par le biais des ONG, mais il revient au PAM de rendre compte aux donateurs des distributions réalisées; à cette fin, les ONG s'engagent, par accords écrits, à fournir au PAM des rapports de distribution complets et en temps voulu.
23. La subvention destinée à couvrir les frais de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) au titre du projet No 5623 a été revue en raison du changement de gestion des points de livraison avancés, et en fonction des coûts réels encourus lors de la phase précédente.
24. Le PAM et le HCR seront chargés d'effectuer conjointement des recensements périodiques, des évaluations des récoltes et des besoins alimentaires, des enquêtes sur l'économie des ménages et des analyses de la vulnérabilité. Ces diverses études seront réalisées en coopération avec le Département des réfugiés rattaché au Ministère du gouvernement local, et les coûts seront partagés. Le PAM mobilisera, contrôlera et coordonnera les livraisons de vivres, tant au niveau du siège que du bureau de pays, et le HCR fera de même pour les intrants non alimentaires. Les deux organisations s'associeront pour lancer localement des appels de fonds périodiques en fonction du niveau des ressources; elles continueront également à mener des missions d'enquêtes en collaboration avec les donateurs et à faire des communications communes lors des réunions regroupant les donateurs tous les 15 jours à Kampala.



25. Conformément au Plan d'action du gouvernement soutenu par le PAM, le bureau de pays a adopté un certain nombre de mesures pour veiller à ce que les questions liées aux rôles spécifiques des hommes et des femmes reçoivent l'attention qui leur est due dans le cadre de la présente intervention et d'autres opérations. Les Volontaires des Nations Unies et les surveillants de l'aide alimentaire, en collaboration avec les associations de réfugiées, continuent à promouvoir la participation des femmes à la gestion des vivres. Une femme, fonctionnaire du PAM, a été désignée comme interlocutrice pour toutes les questions touchant la problématique hommes-femmes, et de nombreux postes aux bureaux du PAM à Arua et à Pakelle (y compris la responsable du bureau auxiliaire d'Arua) sont occupés par des femmes. Les principes du PAM concernant le rôle des femmes dans la gestion et la distribution des vivres bénéficient du soutien des partenaires chargés de l'exécution du projet; ils seront en outre incorporés dans les lettres d'entente signées avec les ONG.

STRATEGIE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

26. Les réfugiés les plus démunis, et donc les plus tributaires d'une aide alimentaire, sont les suivants: les personnes vivant dans les centres de transit; les individus récemment déplacés et contraints d'abandonner leurs terres; les réfugiés nouvellement réinstallés; les familles monoparentales ayant de très jeunes enfants à charge; les personnes âgées et les handicapés; enfin, les familles composées de deux adultes ou plus, en bonne santé, mais responsables d'un grand nombre de personnes à charge et dépourvus de compétences monnayables. Des activités rémunératrices, des systèmes de crédit, une formation professionnelle et d'autres activités initiées par les ONG et le HCR leur seront destinés. Les critères d'assistance alimentaire sont déterminés à partir d'enquêtes périodiques sur la superficie des terres et le rendement des récoltes, et d'enquêtes sur l'économie des ménages; dans le cas d'alimentation complémentaire et thérapeutique, ces critères sont définis en fonction des références données par des unités médicales et des centres de santé maternelle et infantile (SMI).
27. La stratégie du PAM consiste à assurer la transition d'une alimentation de subsistance et à but thérapeutique à l'autosuffisance, tout en encourageant un rapatriement volontaire. Les réfugiés et les personnes récemment déplacées seront transférés des centres de transit à des zones d'installation où ils se verront attribuer une parcelle de terre et une ration complète jusqu'à la première bonne récolte afin de les inciter à subvenir à leurs propres besoins. La ration de céréales sera par la suite réduite de 20 pour cent, ce qui devrait servir de signal pour encourager la production vivrière. Le besoin de rations supplémentaires sera déterminé à l'aide d'enquêtes sur les récoltes et sur l'économie des ménages.
28. Des campagnes de sensibilisation sont prévues pour préparer les réfugiés aux réductions à venir et pour promouvoir l'autosuffisance grâce à l'agriculture. Des programmes de sensibilisation et des services de vulgarisation permanents souligneront également l'importance de gérer de manière autonome la conservation des semences et les pratiques agricoles (paillage, compostage, rotation des cultures, etc.).
29. Une fois installés et capables de subvenir à leurs besoins, les réfugiés pourront être intégrés dans les programmes de développement en cours au nord de l'Ouganda. Ces programmes pourraient alors leur fournir une aide supplémentaire, si nécessaire.



SUIVI DES RESULTATS

30. Les opérations de contrôle permettront au PAM de vérifier que les vivres ont bien été distribués aux bénéficiaires prévus, en temps et lieu voulus, et que l'opération d'intervention a atteint les objectifs définis au paragraphe 10.
31. Le recensement réalisé par le HCR et le PAM en octobre 1997 fournira des informations d'ordre général sur le sexe, l'âge, le lieu de résidence et la situation de famille des groupes ciblés. Ces données seront mises à jour tous les ans, ou à la suite de mouvements importants de population dus à un rapatriement, à un transfert ou à un déplacement. Les partenaires chargés de l'exécution du projet continueront d'être responsables de la gestion des données, notamment en ce qui concerne les quantités de produits alimentaires livrés, la population cible desservie, les résultats du projet et le nombre de femmes participant à la gestion des vivres. La responsabilité de chaque organisme en matière de collecte des données et d'établissement des rapports (présentation, méthodologie et calendrier inclus) sera spécifiée dans les lettres d'entente signées avec les partenaires.
32. La révision de la taille des rations alimentaires et la réduction graduelle de la distribution générale de vivres seront déterminées en fonction des évaluations de récoltes réalisées par le HCR et le PAM ainsi qu'en fonction d'enquêtes sur l'économie des ménages effectuées par le SCF-UK. L'absence de données nutritionnelles sera compensée par des enquêtes trimestrielles confiées à Action Contre la Faim (ACF).
33. On considère que les données et les indicateurs suivants sont pertinents, fiables, quantifiables et efficaces pour être utilisés pendant toute la durée de l'IPR:

INDICATEURS DE SUIVI DES RESULTATS

Données générales	Interventions alimentaires
Nombre de réfugiés par âge/sexe	Quantité/type de vivres livrés
Nombre de réfugiés réinstallés/rapatriés	Quantité/type de vivres distribués
Pourcentage de ménages dirigés par des femmes	Quantité/type de vivres perdus et raison de la perte
	Quantité/type de vivres disponibles en stock
	Fréquence des livraisons/distributions
	Pourcentage de la population ciblée bénéficiant des distributions alimentaires générales et des programmes d'alimentation complémentaire
	Vivres provenant d'autres sources
	Pourcentage de changement suite aux pertes c.a.f
	Pourcentage des femmes ayant un contrôle sur l'aide alimentaire
Disponibilités alimentaires et capacité de défense	Alimentation complémentaire/thérapeutique/SMI
Quantité et prix des vivres commercialisés	Pourcentage des personnes venant en consultation dans les centres de soins pré- et postnatals, et dans ceux dispensant une alimentation complémentaire
Consommation alimentaire journalière (kcal/jour)	Incidence des enfants ayant un poids insuffisant à la naissance
Ventes de bois/charbon de bois	Enfants sortant des centres ou cliniques de soin avec prise de poids
Pourcentage des rations alimentaires consommées/vendues	Taux de mortalité et cause du décès
Superficie cultivée par ménage	Fréquence de malnutrition
Pourcentage de modification des rendements au mètre carré/hectare	



CONSIDERATIONS NUTRITIONNELLES ET ASSORTIMENT ALIMENTAIRE

34. La mission conjointe PAM/HCR chargée d'évaluer la situation alimentaire en juin 1997 a noté que la ration générale, lorsque donnée en tant que ration complète, apportait le minimum de calories, de protéines et de graisses requises chaque jour. La vente d'huile végétale sur le marché justifie la réduction de la ration d'huile de 25 à 20 grammes. Par ailleurs, le sucre n'est plus inclus dans les rations de base car il est dorénavant possible d'obtenir de la betterave à sucre, des mangues, des bananes et d'autres fruits, ainsi que des condiments, sur les marchés locaux, ou dans les potagers et les vergers cultivés par les ménages. Ces deux mesures sont conformes à la politique visant à diminuer progressivement l'aide alimentaire générale dispensée aux réfugiés.
35. Il est important de noter que la réduction graduelle, mais constante, des distributions alimentaires générales s'accompagnera de la mise en place d'un filet de protection sociale. Un système sera élaboré et mis en œuvre pour identifier, cibler et suivre les groupes à risque. Les familles et/ou les individus qui seront jugés être dans une situation particulièrement précaire bénéficieront de programmes d'alimentation ciblés, même si la zone d'installation où ils résident ne fait plus l'objet d'une assistance alimentaire. Le ciblage d'une population par l'intermédiaire d'unités sanitaires, de centres chargés de programmes de nutrition ou d'alimentation, qui utilisent des indicateurs types de malnutrition, constitue une méthode axée davantage sur l'existence de problèmes que sur leur prévention. Il est plus approprié de cibler les personnes démunies par le biais des communautés, et de laisser les travailleurs sociaux, les enseignants, les prêtres et les anciens plaider en faveur des groupes les plus vulnérables. Ces partenaires clés sont les mieux placés pour savoir quelles familles ou quels individus sont les plus exposés. On accordera un certain degré de flexibilité aux partenaires chargés de l'exécution du projet qui devront continuer à contrôler et à mettre à jour leurs listes de distribution. La réussite du système dépendra beaucoup du suivi du groupe ciblé afin de s'assurer que celui-ci reçoit le soutien nécessaire.
36. Les rations journalières proposées s'établissent comme suit:

RATIONS JOURNALIÈRES PROPOSÉES (en grammes)			
Produit alimentaire	Ration de base	Alimentation complémentaire	Alimentation thérapeutique
Céréales	450		
Légumineuses	60		
Huile végétale	20	20	60
Sel	5		
Sucre	-	20	50
Aliments composés		200	100
Lait écrémé enrichi en poudre	-	-	80
Total (grammes)	535	240	290
Total (kilogrammes)	1 955	1 015	1 400

37. Les besoins d'aide alimentaire pendant les 18 mois que durera l'IPR s'élèveront à 51 099 tonnes, dont la ventilation figure ci-dessous. On a utilisé le chiffre de planification de 165



000 personnes pour calculer la ration de base. On a estimé que 10 pour cent de la population nécessitera une alimentation complémentaire, et cinq pour cent une alimentation thérapeutique.

PRODUITS NÉCESSAIRES (tonnes)			
Produit alimentaire	Ration de base	Alimentation complémentaire	Alimentation thérapeutique
Céréales	40 095		
Légumineuses	5 346		
Huile végétale	1 782	178	267
Sel	446		
Sucre	-	178	223
Aliments composés	-	1 782	446
Lait écrémé enrichi en poudre	-	-	356
Total	47 669	2 138	1 292

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

38. L'IPR est recommandée à l'approbation du Conseil d'administration. Si les ressources sont disponibles, 165 000 réfugiés soudanais vivant dans le nord et le nord-ouest de l'Ouganda recevraient, à partir d'avril 1998 et pendant 18 mois, 51 099 tonnes d'aide alimentaire, dont le coût budgétaire s'élèverait à 28 786 344 dollars. Le détail des coûts figure en annexe.

ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (en tonnes)	Coût moyen par tonne (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
Coûts opérationnels directs			
Produits alimentaires¹			
- Maïs/Sorgho	40 095	144	5 770
- Légumineuses	5 346	475	2 539
- Huile végétale	2 222	848	1 886
- Mélange maïs-soja	2 222	352	784 250
- Sel	446	210	93 660
- Sucre	401	400	160 400
- Lait écrémé en poudre (enrichi)	356	1 810	645 070
Total des produits alimentaires	51 099		11 880
Transport extérieur	51 099	114	5 825
TTEM	51 099	157	8 013



Total partiel, coûts opérationnels directs	25 73
A. Coûts de soutien directs (voir détails en annexe II)	1 14
Total partiel, coûts directs	26 87
B. Coûts de soutien indirects (7,1 pour cent du total des coûts directs)	1 90
Total A + B	28 78
Coûts imputables au gouvernement	1 27
HCR	8 70
ONG/Autres donateurs	4 50
Total partiel, autres	14 47
Total	43 26

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires



ANNEXE II

COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS (dollars)

Coûts de personnel

International	373 800
Volontaires des Nations Unies	79 800
Spécialistes locaux	56 250
Consultants internationaux et contrats de louage de services	0
Personnel local et temporaire	123 413
Total partiel	633 263

Services d'appui technique

Enquêtes sur l'économie alimentaire	45 000
Services juridiques	10 000
Evaluation du projet	30 000
Total partiel	85 000

Voyages et indemnité journalière de subsistance

International	20 000
Local	30 000
Total partiel	50 000

Dépenses de bureau

Location des locaux	30 000
Services publics	15 000
Communications	10 000
Fournitures de bureau	15 000
Réparations et entretien du matériel	20 000
Réparations et entretien des véhicules	105 000
Total partiel	195 000

Equipement

Matériel de communication	30 000
Véhicules	90 000
Matériel informatique	40 000
Revêtements pare-éclats	22 000
Total partiel	182 000

TOTAL DES COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS	1 145 263
---	------------------

